



COLLÈGE  
DE FRANCE  
—1530—

# « Polythéisme grec, mode d'emploi »

Vinciane Pirenne-Delforge

*Chaire « Religion, histoire et société dans le monde grec antique »*

*Cours 2017-2018*

---

<b>1<sup>er</sup> février</b>	Cours 1 – Le mot et la chose : religion
<b>8 février</b>	Cours 2 – Le mot et la chose : polythéisme
<b>15 février</b>	Cours 3 – Hérodote historien des religions et du polythéisme (1)
<b>22 février</b>	Cours 4 – Hérodote historien des religions et du polythéisme (2)
<b>1<sup>er</sup> mars</b>	Cours 5 – Dieux grecs ou dieux des Grecs ? (1)
<b>8 mars</b>	Cours 6 – Dieux grecs ou dieux des Grecs ? (2)
<b>15 mars</b>	Cours 7 – Νομίζειν τοὺς θεοὺς : reconnaître et honorer les dieux
<b>22 mars</b>	Cours 8 – Νομίζειν τοὺς θεοὺς : normes sacrificielles (1)
<b>29 mars</b>	Cours 9 – Νομίζειν τοὺς θεοὺς : normes sacrificielles (2)
<b>5 avril</b>	Cours 10 – Sacrifier comme aux héros : le cas des Tritopatores
<b>12 avril</b>	Cours 11 – La religion grecque entre unité et diversité

---

# Unité et diversité / général et particulier

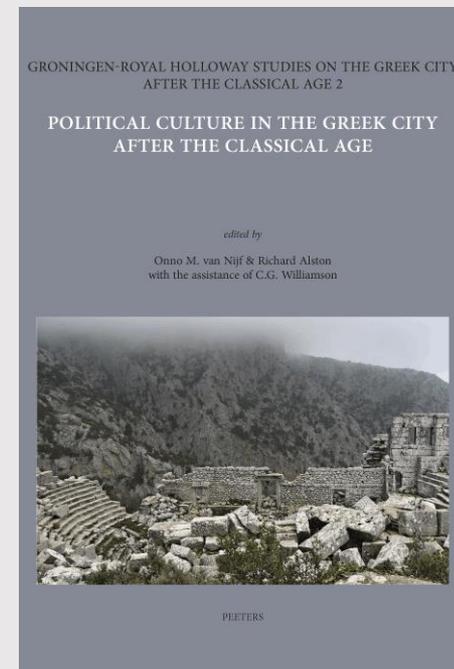
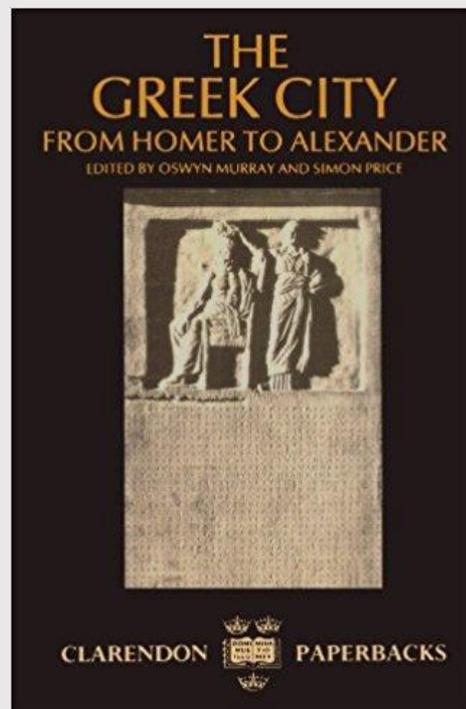
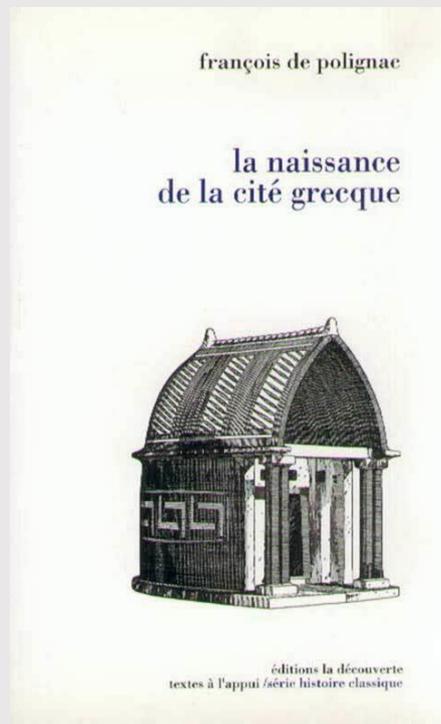
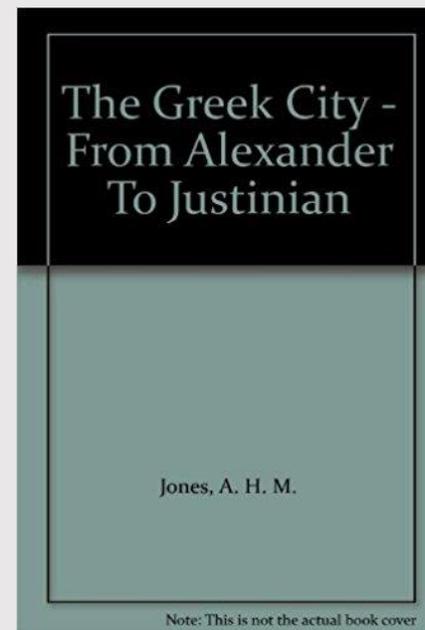
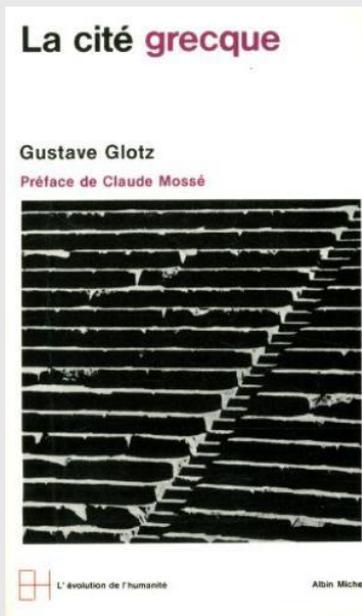
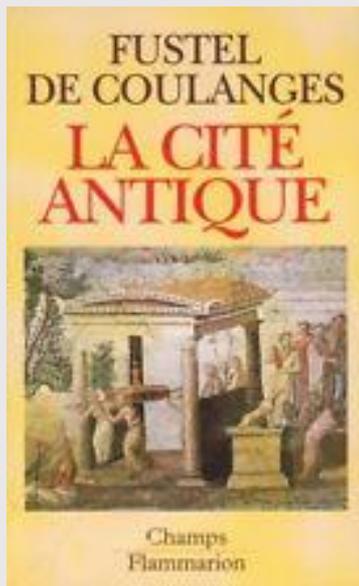
Simon Price, *Religions of the Ancient Greeks*, Cambridge, 1999

p. IX : « *I have examined the interplay between local and Panhellenic practices and ideas : the plural 'religions' of my title is designed to suggest the resulting variety, in both space and time. »*

Cf. M. Beard, J. North, S.R.F. Price, *Religions of Rome*, Cambridge, 1998

# Unité et diversité / général et particulier

- Simon Price, *Religions of the Ancient Greeks*, Cambridge, 1999
- Edmond Lévy, « Peut-on parler d'une religion grecque ? », *Ktèma* 25 (2000), p. 11-18



- François Hartog, *Le Miroir d'Hérodote. Essai sur la représentation de l'autre*, Paris, 1980 [2001].
- Pascal Payen, *Les Îles nomades. Conquérir et résister dans l'Enquête d'Hérodote*, Paris, 1997.

- François Hartog, *Le Miroir d'Hérodote. Essai sur la représentation de l'autre*, Paris, 1980 [2001].
- Pascal Payen, *Les Îles nomades. Conquérir et résister dans l'Enquête d'Hérodote*, Paris, 1997.
- Felix Jacoby, « Herodotos », *RE Suppl.* II (1913), col. 205-520.

Cf.

- Egbert J. Bakker, Irene J. F. de Jong, Hans van Wees (éd.), *Brill's Companion to Herodotus*, Leiden, 2002
- Carolyn Dewald, John Marincola (éd.), *The Cambridge Companion to Herodotus*, Cambridge, 2006.

## Hésiode, *Théogonie*

v. 66

... πάντων τε **νόμους** καὶ ἤθεα κεδνὰ  
ἀθανάτων κλείουσιν, ...

elles glorifient les coutumes et les bonnes manières de tous les immortels...

v. 416-417

καὶ γὰρ νῦν, ὅτε πού τις ἐπιχθονίων ἀνθρώπων  
ἔρδων ἱερὰ καλὰ **κατὰ νόμον** ἰλάσκηται,  
κικλήσκει Ἑκάτην.

Aujourd'hui encore, tout humain d'ici-bas qui veut, par un beau sacrifice offert selon la coutume, implorer une grâce invoque Hécate.

(trad. d'après P. Mazon)

## Hésiode, *Travaux & Jours*

v. 276-280

Telle est la loi que le Cronide a prescrite aux hommes (τόνδε γὰρ ἀνθρώποισι νόμον διέταξε Κρονίων) | que les poissons, les fauves, les oiseaux ailés | se dévorent puisqu'il n'est point parmi eux de justice, | mais aux hommes Zeus a fait don de la justice, qui est de beaucoup le premier des biens.

v. 388

Voilà la loi des champs... (οὗτός τοι πεδίων πέλεται νόμος...)

(trad. P. Mazon)

Homère, *Iliade* II, 205-206

εἷς βασιλεύς, ᾧ δῶκε Κρόνου πάϊς ἀγκυλομήτεω  
σκῆπτρόν τ' ἠδὲ **θέμιστας**, ἵνά σφισι βουλευήσι.

Un seul roi, à qui le fils de Kronos à l'esprit retors confia le sceptre et les arrêts de justice afin qu'il dispense ses conseils.

Solon, fr. 36, l. 18-20

**θεσμοὺς** δ' ὁμοίως τῶι κακῶι τε καὶ ἀγαθῶι  
εὐθεΐαν εἰς ἕκαστον ἀρμόσας δίκην  
ἔγραψα.

J'ai rédigé des lois semblablement pour le méchant et pour le bon, ajustant une droite justice pour chacun.

Tyrtée, fr. 4, l. 6

εὐθείαις **ρήτραις** ἀνταπαμειβομένους...

Obéissant en retour aux lois droites...

Νόμος / Φύσις

Cf. Rosalind Thomas, *Herodotus in Context: Ethnography, Science and the Art of Persuasion*, Cambridge, 2000

## Hérodote VII, 102-104

### Dialogue entre Démarate et Xerxès

« La Grèce est nourrie dans la pauvreté » (τῇ Ἑλλάδι πενίη μὲν αἰεὶ κοτε σύντροφός ἐστι), mais « la vertu est acquise, fruit de la sagesse et d'une loi rigoureuse » (ἀρετὴ δὲ ἔπακτος ἐστι, ἀπὸ τε σοφίης κατεργασμένη καὶ νόμου ἰσχυροῦ).

Felix Heinemann, *Nomos und Physis. Herkunft und Bedeutung einer Antithese im griechischen Denken des 5. Jahrhunderts*, Bâle, 1945.

Cf. Édouard des Places, « Nature et Loi », *Antiquité classique* 16 (1947), p. 329-336.

## Hérodote I, 131

Les Perses, à ma connaissance, observent les coutumes suivantes (νόμοισι τοιοισίδε χρεωμένους). Ils n'ont pas l'usage d'élever des statues ni des temples ni des autels (ἀγάλματα μὲν καὶ νηοὺς καὶ βωμοὺς οὐκ ἐν νόμῳ ποιευμένους ἰδρύεσθαι) ; tout au contraire, ils accusent de folie ceux qui le font ; la raison en est, à mon avis, qu'ils n'ont jamais pensé, comme les Grecs, que les dieux soient de même complexion que les hommes (ὥς μὲν ἐμοὶ δοκέειν, ὅτι οὐκ ἀνθρωποφυέας ἐνόμισαν τοὺς θεοὺς κατὰ περ οἱ Ἕλληνες εἶναι). Leur coutume est de monter sur les plus hautes montagnes pour offrir des sacrifices à Zeus (οἱ δὲ νομίζουσι Διὶ μὲν ἐπὶ τὰ ὑψηλότατα τῶν ὀρέων ἀναβαίνοντες θυσίας ἔρδειν), dont ils donnent le nom à toute l'étendue circulaire du ciel. Ils sacrifient (θύουσι) au soleil, à la lune, à la terre, au feu, à l'eau, aux vents. Ce sont là les seuls dieux à qui ils sacrifient de toute antiquité ; mais en outre ils ont appris (ἐπιμεμαθήκασι), des Assyriens et des Arabes, à sacrifier aussi à Aphrodite Ourania. Les Assyriens appellent cette déesse Mylitta, les Arabes, Alilat, les Perses, Mitra.

(trad. d'après Ph.-E. Legrand)

# Hérodote I, 132

Quant au sacrifice en usage chez les Perses pour les dieux que je viens de citer, voici ce qu'il est (θυσίη δὲ τοῖσι Πέρσησι περὶ τοὺς εἰρημένους θεοὺς ἦδε κατέστηκε). Ils ne dressent pas d'autels, ils n'allument pas de feu quand ils doivent offrir un sacrifice ; ils n'usent ni de libations, ni de flûte, ni de bandelettes, ni d'orge sacrée. Un Perse veut-il sacrifier à l'un ou l'autre des dieux, il conduit la bête dans un lieu pur et il invoque le dieu (καλέει τὸν θεόν), portant sur sa tiare une couronne, de myrte de préférence. Il n'est pas permis à celui qui offre un sacrifice de se souhaiter du bien à lui seul en particulier ; il prie pour la prospérité de tous les Perses et du roi, lui-même étant compris dans l'ensemble des Perses. L'animal sacrificiel une fois découpé en menus morceaux et les chairs cuites (ἐπεὰν δὲ διαμιστύλας κατὰ μέρεα τὸ ἰρήιον ἐψήσῃ τὰ κρέα), il fait une litière d'herbe fraîche, de trèfle de préférence, et pose dessus tous les morceaux de viande. Lorsqu'il les a déposés, un mage, qui est là présent, psalmodie une théogonie (μάγος ἀνὴρ παρεστέως ἐπαεῖδει θεογονίην) – telle est d'après ce qu'ils disent la nature de ce chant – car la règle est chez eux de ne pas offrir de sacrifice sans un mage (ἄνευ γὰρ δὴ μάγου οὐ σφι νόμος ἐστὶ θυσίας ποιέεσθαι). Après quelques instants d'attente, celui qui a sacrifié emporte chez lui les viandes (ἀποφέρεται ὁ θύσας τὰ κρέα), et en use selon sa volonté.

(trad. d'après Ph.-E. Legrand)

La religion est une institution qui régit, selon des modèles culturels, les relations avec la sphère supra-humaine dont cette culture postule l'existence.

## Hérodote I, 172

ιδρυθέντων δέ σφι ἱρῶν ξεινικῶν, μετέπειτα, ὥς σφι ἀπέδοξε (ἔδοξε δὲ τοῖσι πατρίοισι μῶνον χρᾶσθαι θεοῖσι), ἐνδύντες τὰ ὄπλα ἅπαντες Καύνιοι ἠβηδόν, τύπτοντες δόρασι τὸν ἡέρα μέχρι οὔρων τῶν Καλυνδικῶν εἶποντο καὶ ἔφασαν ἐκβάλλειν τοὺς ξεινικοὺς θεοὺς. καὶ οὗτοι μὲν τρόποισι τοιοῦτοισι χρέωνται.

Ils avaient fondé chez eux des sanctuaires étrangers ; par la suite, comme ils changèrent d'avis (ils décidèrent de recourir seulement aux dieux de leurs pères), tous les Kauniens adultes revêtirent leurs armes et allèrent en cortège jusqu'aux frontières de Kalynda, frappant l'air de leurs lances, et disant qu'ils chassaient les dieux étrangers. Telles sont leurs manières d'être.

(trad. d'après Ph.-E. Legrand)

## Hérodote I, 216

θεῶν δὲ μόνον ἥλιον σέβονται, τῷ θύουσι ἵππους. νόος δὲ οὗτος τῆς θυσίης· τῶν θεῶν τῷ ταχίστῳ πάντων τῶν θνητῶν τὸ τάχιστον δατέονται.

Des dieux, ils vénèrent seulement le soleil, à qui ils sacrifient des chevaux ; la pensée qui inspire ce sacrifice, c'est qu'ils attribuent pour sa part au plus rapide des dieux le plus rapide de tous les êtres mortels.

(trad. d'après Ph.-E. Legrand)

## Hérodote IV, 59

Les Scythes ont donc en abondance ce qui est de première importance ; pour le reste, voici quelles sont leurs coutumes (τὰ δὲ λοιπὰ νόμια κατὰ τάδε σφι διάκειται). Les seules divinités à qui ils adressent des prières (θεοὺς μὲν μούνους τούσδε ἰλάσκονται) sont les suivantes : en premier lieu Hestia, puis Zeus et Gè (ils considèrent que Gè est l'épouse de Zeus [νομίζοντες τὴν Γῆν τοῦ Διὸς εἶναι γυναῖκα]), ensuite Apollon, Aphrodite Ourania, Héraclès et Arès ; ces dieux-là, tous les Scythes les reconnaissent et les honorent (τούτους μὲν πάντες Σκύθαι νενομίκασι) ; ceux qu'on appelle Scythes royaux offrent aussi des sacrifices à Poséidon. En langue scythe (ὀνομάζεται δὲ σκυθιστὶ), Hestia s'appelle Tabiti ; Zeus, Papaios, nom qui, à mon avis, est très juste ; Gè, Api ; Apollon, Goitosyros ; Aphrodite Ourania, Argimpasa ; Poséidon, Thagimasadas. L'usage n'est pas chez eux d'élever des statues, des autels, ni des temples, sinon à Arès ; pour celui-là, c'est l'usage (ἀγάλματα δὲ καὶ βωμοὺς καὶ νηοὺς οὐ νομίζουσι ποιεῖν πλὴν Ἄρει· τούτῳ δὲ νομίζουσι).

(trad. d'après Ph.-E. Legrand)